



Pierre Edouard GUILLAIN
Office National des Forêts
Agence territoriale Ile de France Est
217 bis Grande Rue
77300 Fontainebleau

Objet : VTT en forêt de Fontainebleau

Copie à : ONF national, Conseil Départemental de Seine et Marne, Pôle Ressource National des Sports de Nature

Grenoble, le 1er août 2017

Monsieur le Directeur,

Je vous écris pour vous faire part de notre stupéfaction lorsque les représentants locaux de notre association ont été informés par vos services de la mise en place prochaine d'une interdiction du VTT sur les sentiers « bleus » de la forêt de Fontainebleau.

Ainsi, nous nous retrouvons dans la même situation qu'il y a deux ans, alors que notre association et les bénévoles locaux se sont énormément investis pour répondre au projet identifié alors : la création d'un sentier VTT ludique permettant de diluer les flux dans une zone identifiée comme trop fréquentée et pouvant ainsi être créatrice de conflits entre usagers.

Ainsi, nous avons collaboré bénévolement avec vos services ainsi qu'avec l'association « les Amis de la Forêt de Fontainebleau » (AFF), acceptant des compromis, dans l'objectif d'un développement harmonieux et respectueux des pratiques de loisirs sur la forêt de Fontainebleau.

Cette décision particulièrement surprenante serait donc incompréhensible puisqu'elle représente le choix du retour aux conflits, de la stigmatisation de certains usagers de la forêt et de la discrimination entre pratiques au moment où la collaboration s'était mise en place.

L'interdiction du VTT est la plus mauvaise réponse à apporter à la situation actuelle des usages. Tout d'abord, cet interdit sera difficilement applicable, car les sentiers bleus sont les seuls intéressants à pratiquer en VTT et sont les seuls itinéraires balisés. De plus, comme cette décision sera perçue comme injuste et sans fondement, il est peu probable qu'elle soit complètement respectée.

Ainsi, les conflits seront logiquement en hausse, car les vététistes deviendront des « hors-la-loi » non respectueux. Les randonneurs constatant ce non-respect en seront d'autant plus virulents dans leurs réactions.

La création du sentier VTT permettant une dilution des flux n'étant pas encore finalisée, la communication que nous proposons visant à une meilleure courtoisie entre usagers n'étant pas en place, l'amélioration prévue il y a deux ans ne pourra pas être obtenue. La communication stigmatisante envers les VTT reste pour le moment créatrice de conflits (les panneaux actuels, expliquant aux visiteurs que le vététiste est responsable des problèmes d'érosion et que les sentiers ne seront plus praticables dans le futur par leur faute). Devant de tels panneaux, le peu de réactions négatives envers les vététistes (voir chiffres observatoire) est même surprenant !

Enfin, concernant notre collaboration, la signature d'une convention entre notre association et votre agence ONF était quasiment actée. **Sans des informations claires et très précises sur votre projet d'interdit, ce projet est évidemment mis en suspens de notre côté.**

MBF est votre interlocuteur depuis de nombreuses années sur la gestion de l'activité VTT en forêt de Fontainebleau. Vous avez des contacts privilégiés avec les responsables techniques, des vététistes de différents clubs et même un élu de l'association MBF qui travaille en local avec vous. Nous sommes, à ce titre, surpris de prendre régulièrement connaissance des modifications de votre stratégie vis-à-vis de notre communauté après coup et parfois au détour de conversations involontaires. **Un lien de confiance doit s'établir et ce sur la durée.**

Ainsi, je me tiens à votre disposition, Monsieur le Directeur, pour connaître le détail précis de l'arrêté ministériel en projet. Par ailleurs, notre association se permettra dans les prochaines semaines de communiquer sur ce sujet, permettant aux différents usagers de prendre connaissance de vos projets, dans la plus grande neutralité.

Dans l'attente, je vous adresse, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations par avance,

**Lionel Macaluso,
Président**

